

# VALCEPP BAR

Projet

Dans un contexte global de diminution des ressources marines, les règlementations mises en place visent à préserver les ressources et le milieu marin. Dans certains cas, ces règlementations peuvent apporter de fortes contraintes pour les pêcheurs professionnels et leurs activités, [...]

**Thématique** : Espèces pêchées ou élevées, stocks | **Localisation** : Bretagne Nord, Bretagne Sud, Golfe de Gascogne, Manche et Mer du Nord | **Filière** : Pêche

 **Projet : Terminé**

 **Porteurs du projet** : Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM),

 **Financeurs** : France Filière Pêche (FFP), Ifremer, Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM),

## Contexte

Dans un contexte global de diminution des ressources marines, les règlementations mises en place visent à préserver les ressources et le milieu marin. Dans certains cas, ces règlementations peuvent apporter de fortes contraintes pour les pêcheurs professionnels et leurs activités, notamment lorsqu'un manque de connaissances sur les espèces et/ou le milieu marin est avéré.

VALCEPP (Valorisation des Connaissances Empiriques des Pêcheurs Professionnels) est un projet qui s'inscrit dans une volonté de valoriser les connaissances empiriques des pêcheurs professionnels, notamment sur les zones fonctionnelles halieutiques (ZFH) des espèces exploitées. Les zones fonctionnelles sont définies de façon générale comme toute zone permettant l'accomplissement d'une phase-clé (alimentation, reproduction, etc.) du cycle de vie d'une espèce. Pour les espèces marines, notamment halieutiques, ce sont par exemple les zones de frayère ou de nourricerie pour les plus citées, mais également les zones de mue des crustacés, de concentration des œufs, de dérive larvaire, de couloir de migration, etc.

Le recensement et la bonne connaissance des ZFH d'une espèce permettent de mieux définir les populations marines et constituent un préalable souvent indispensable à la définition des unités de gestion pour un stock. De plus, en 2009, la Grenelle de la Mer a acté l'engagement de la France de mettre en place des réserves halieutiques sur la moitié en « moyenne globale » de l'ensemble des aires marines protégées. Il convient donc de juguler les déficits d'information afin d'optimiser la gestion des ressources halieutiques et de limiter de potentielles restrictions des possibilités de pêche qui proviendraient uniquement de ces déficits.

Du fait des enjeux précédemment cités, le CNPMEM a choisi de monter, en partenariat avec l'IFREMER, ce projet de collecte et de valorisation des connaissances empiriques des professionnels de la pêche (CEPP) sur les zones fonctionnelles halieutiques (ZFH) de l'espèce bar, première espèce traitée dans le cadre de ce projet, intitulé VALCEPP-BAR. Ce projet a été financé par France Filière Pêche (FFP), le CNPMEM et l'IFREMER.

## Objectifs

- ✓ Elaborer un cadre méthodologique robuste pour la collecte de données sur les ZFH, ayant vocation à devenir pérenne. Développées sur le bar, ces approches et méthodologies pourront être appliquées par ailleurs à d'autres espèces exploitées et à leurs pêcheries.
- ✓ Valoriser le savoir empirique des pêcheurs et mettre en avant leur rôle de sentinelle du milieu marin.
- ✓ Défendre les intérêts des professionnels et être proactif vis-à-vis des enjeux : passage sous TAC du bar et mise en place de réserves halieutiques.
- ✓ Conforter les structures professionnelles des pêches (comités des pêches et organisations de producteurs) dans leur rôle d'interlocuteur de l'administration, des collectivités territoriales, des structures environnementalistes et des organisations environnementales sur la thématique de la valorisation des CEPP.
- ✓ Renforcer les partenariats pêcheur-scientifique. Les données issues du projet VALCEPP-BAR pourront alimenter les modèles d'évaluation des stocks de bar, notamment dans le cadre du premier module du programme BarGip (IFREMER) relatif à la dynamique spatiale de la population qui vise à intégrer les connaissances des professionnels de la pêche.

## Actions

Un chargé de mission du CNPMEM a été chargé de réaliser ce projet en six mois. Trois phases de travail ont été nécessaires pour mener à bien ce projet :

- **Elaboration de la méthodologie** : dans la mesure où ces données pourront servir aux scientifiques pour mieux comprendre la dynamique des populations halieutiques (projet BarGip), le CNPMEM a sollicité le laboratoire RBE/STH de l'IFREMER pour obtenir un soutien méthodologique (réécriture questionnaire, plan d'échantillonnage, etc.)
- **Collecte des données sur le terrain** : des déplacements dans l'ensemble des régions concernées par la pêche de l'espèce bar ont été effectués pour réaliser des entretiens avec les pêcheurs.
- **Traitement et bancarisation des données** : les réponses aux questionnaires ont été traitées puis bancarisées. Les données géographiques ont été stockées dans un système d'information géographique. Ces données ont été validées par les professionnels rencontrés en région pour mettre en cohérence les informations apportées par chaque individu enquêté sur la même zone géographique et valider ainsi les données obtenues avant leur utilisation.

## Résultats

Les entretiens ont été réalisés suite à l'identification de pêcheurs référents par les structures professionnelles locales. Chaque comité régional des pêches, éventuellement aidé des comités (inter)départementaux, et organisation de producteurs a transmis au CNPMEM les coordonnées de ces référents. L'organisation des entretiens a directement été réalisée par le CNPMEM. Au total, 119 entretiens ont été réalisés. Le questionnaire contenant trois parties distinctes correspondant aux trois principaux types de ZFH – zone d'engraissement, frayère et nourricerie –, les résultats se traduisent par l'identification de paramètres déterminants pour la mise en place de ces ZFH et leur localisation.

Les CEPP sur les ZFH du bar vont servir à contribuer à l'amélioration des connaissances scientifiques sur la dynamique et modélisation spatiale de l'espèce. Certes, il faut reconnaître que les professionnels ne peuvent avoir toutes les informations en leur possession, mais la collaboration entre scientifiques et pêcheurs est un modèle à valoriser. Le partenariat établi dans le cadre des ZFH du bar doit permettre de tester les limites de ces partenariats et d'instaurer un climat de confiance entre scientifiques et professionnels, ce qui facilitera les échanges pour de futurs projets. Les données collectées dans le cadre de ce projet permettront également à l'ensemble des structures professionnelles de la pêche de défendre la profession au cas par cas (réserves halieutiques, etc.).